



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024  
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 - 13

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION GARDIENNAGE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de reconduire le gardiennage permanent des troupeaux par quatre vachers salariés pour la saison 2024, sur les quartiers d'estives suivants :

- Aygues Rouye / Castet / Bourg
- Tourmalet
- Pla de las Penes / Caderolles / Sarrat de Bon
- La Bouche / Le Tech

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **90 000,00 €**.

Sous réserve d'être retenue par le comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2024 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier d'un soutien public à hauteur de 60% du montant total des dépenses éligibles (51 000,00 €) soit une aide estimée à **30 380,00€**, avec un autofinancement de : **39 000,00 €**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de déposer la demande de subvention avant le 20 juin 2024 sur la plateforme EUROPAC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article Unique** : décide de déposer la demande de subvention pour le gardiennage 2024 des estives, selon les modalités présentées ci-dessus.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme  
**Le Maire**  
Alexandre Pujo-Menjouet

